




MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

- Limites de l'ilot détroustré
- Affectation agricole active
- Affectation agro-forestière de type 1 (5 ha et +)
- Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)
- Routes desservies par l'aqueduc
- Limites de propriété
- Limites municipales
- Transport électrique

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de
l'aménagement du territoire

Source : Base numérique
M.R.N. 1 : 20 000

© Gouvernement du Québec

Plan no.
SBA-01

*Affectations
agricoles /
Îlots détroustrés :
Saint-Barnabé*